



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Maxime A. Pouliot, greffier.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-03-6944: Adoption de l'ordre du jour

Considérant l'ordre du jour suivant :

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de février 2021
- 4- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-441 (Nuisances et salubrité)
- 5- Avis de motion et du projet de règlement 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)
- 6- Acquisition du lot 3 448 057 (569, boul. Renault)
- 7- Acquisition des lots 4 061 069 et 4 061 238 (200, 114e Rue)
- 8- Acquisition des lots 3 487 780 et 3 487 835 (668 A et 668 B, boul. Renault)
- 9- Acquisition du lot 3 487 477 (493 A à 493 D, boul. Renault)
- 10- Octroi de contrat – Balayage de rues et trottoirs 2021
- 11- Octroi de contrat – Services d'architecture pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration
- 12- Octroi de contrat – Services de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière
- 13- Adoption du plan de mise en œuvre incendie 2021
- 14- Demande à la CPTAQ – Lot 4 060 083
- 15- Convention d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021
- 16- Approbation du bordereau de comptes
- 17- Communications
- 18- Affaires nouvelles
- 19- Période de questions
- 20- Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

GREFFE

R-2021-03-6945: Adoption des procès-verbaux de février 2021

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux du 8 et du 11 février 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-03-6946: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-441 (Nuisances et salubrité)

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-441 abrogeant le règlement No 2017-367 relatif aux nuisances et à la salubrité sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-441.

R-2021-03-6947: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-442 (Sécurité, paix et bon ordre)

Monsieur Sylvain Bolduc donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-442 abrogeant le règlement No 2013-292 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Sylvain Bolduc procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-442.

R-2021-03-6948: Acquisition du lot 3 448 057 (569, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 569, boulevard Renault sur le lot 3 448 057 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 448 057 où est situé le bâtiment du 569, boulevard Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-03-6949: Acquisition des lots 4 061 069 et 4 061 238 (200, 114^e Rue)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 200, 114^e Rue sur les lots 4 061 069 et 4 061 238 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 4 061 069 et 4 061 238 où est situé le bâtiment du 200, 114^e Rue pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Anne Bolduc, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

R-2021-03-6950: Acquisition des lots 3 487 780 et 3 487 835 (668 A et 668 B, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 668 A et 668 B, boul. Renault sur les lots 3 487 780 et 3 487 835 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière les lots 3 487 780 et 3 487 835 où est situé le bâtiment du 668 A et 668B, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

R-2021-03-6951: Acquisition du lot 3 487 477 (493 A à 493 D, boul. Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise aux 493 A à 493 D, boul. Renault sur le lot 3 487 477 depuis sa construction ;

ATTENDU QUE la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire une fois que le bâtiment aura été démoli ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 477 où est situé le bâtiment du 493 A à 493 D, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démolit, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

Que la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

Que monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et le greffier, Me Maxime A. Pouliot (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-03-6952: Octroi de contrat – Balayage de rues et trottoirs 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour le service de balayage des rues et trottoirs pour l'année 2021 ;

Considérant les soumissions de taux horaires reçues et l'estimation du prix total basé sur les heures réelles effectuées en 2020 :

Entreprises	Taux horaire balai	Taux horaire trottoirs	Total balai estimé (67,5 h)	Total trottoirs estimé (15,75 h)	Grand total
CH Trudel	129,95 \$	98,00 \$	8 771,63 \$	1568,00 \$	10 339,63 \$
Trema	129,00 \$	90,00 \$	8 707,50 \$	1440,00 \$	10 147,50 \$
Immeubles 118	125,00 \$	100,00 \$	8 437,50 \$	1600,00 \$	10 037,50 \$

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de balayage de rues pour l'année 2021 soit octroyé à Immeubles 118, au taux horaire de 125,00 \$ pour le balai aspirateur, et 100,00 \$ pour le camion-citerne (trottoirs), les montants excluant les taxes ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-03-6953: Octroi de contrat – Services d'architecture pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour les services d'architecture en vue de la réfection de la toiture de l'usine d'épuration de la Ville de Beauceville ;

Considérant les offres de services reçues :

Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques	14 500 \$
Moreau Architectes	5 050 \$

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat à la plus basse offre de service conforme ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de services d'architecture en vue de la réfection de la toiture de l'usine d'épuration soit octroyé à Moreau Architectes au montant total de cinq mille cinquante dollars (5 050 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt No 2020-432 ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-03-6954: Octroi de contrat – Services de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière

Considérant qu'un appel d'offres # 27028-20-004 pour les services professionnels de conception et surveillance d'une réfection d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière a été réalisé ;

Considérant l'offre de services reçue, soit celle de Stantec pour la somme de 80 762 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation de M. Pier-Luc Rancourt, ingénieur, d'octroyer le contrat Stantec conformément à sa soumission ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé au montant total de quatre-vingt mille sept cent soixante-deux dollars (80 762 \$) excluant les taxes ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation d'un règlement d'emprunt ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement d'emprunt à venir ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

SÉCURITÉ

R-2021-03-6955: Adoption du plan de mise en œuvre incendie 2021

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

URBANISME

R-2021-03-6956: Demande à la CPTAQ – Lot 4 060 083

Considérant la demande faite par la propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que la demande a pour but de régulariser différents legs testamentaires ;

Considérant que la demande a également pour but d'agrandir le lot qui passera d'une superficie de 2 000 m² à 3 000 m² afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie ;

Considérant que par le fait même, la propriétaire du lot 4 060 083 pourra régulariser la marge de recul d'un hangar qui se trouve actuellement dérogatoire et qu'enfin ceci régularisera aussi la situation de deux bâtiments secondaires qu'elle occupe depuis très longtemps et qui empiètent sur le terrain convoité (lot voisin 4 241 658 ptie) ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche ;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie et aussi régulariser des empiètements tout en respectant différents legs testamentaires.

SPORTS ET LOISIRS

R-2021-03-6957: Convention d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a présenté une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille (Ministère) dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme) ;

ATTENDU QUE la demande de la Ville a été acceptée par le Ministère et que la Convention d'aide financière doit être signée par la Ville pour le projet **PIC-12-035** ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;
Appuyé par ___ et résolu à l'unanimité

QUE M. Philippe Gagnon-Proulx, technicien en loisirs, soit autorisé à continuer d'agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier ;

QUE M. François Langevin, directeur des loisirs, ou en son absence M. Serge Vallée, directeur général, soient autorisés à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beauceville.

FINANCES

R-2021-03-6958: Approbation du bordereau de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 25 février 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles

Période de questions





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 (suite)

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-03-6959: Levée de la séance

Il est proposé par d
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

